



Requérant-e

Nom :
Prénom :
Adresse :
NPA / Localité :
Téléphone :
Adresse e-mail :

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
IBAN :

Données

Date de naissance :

Lieu et date :

Signature :

Le-la requérant-e certifie que les données sont exactes. En signant le présent formulaire, le-la requérant-e accepte les conditions figurant dans la directive sur les subventions allouées aux actions de réduction des besoins énergétiques et de promotion de la biodiversité, ainsi que son annexe. La directive et l'annexe sont consultables sur le site web : www.st-maurice.ch.

L'aide financière est accordée dans la limite des budgets arrêtés par le Conseil municipal pour chaque exercice comptable, soit pour les acquisitions de l'année en cours et dans l'ordre d'arrivée des demandes complètes et valables.

Conditions de subventionnement

Les conditions générales de subventionnement sont mentionnées dans la directive.
Les conditions spécifiques pour cette subvention sont énumérées dans l'annexe.
Ces deux documents sont consultables sur le site web : www.st-maurice.ch.

Montant de l'aide

CHF 50.- par personne, annuellement

Procédure

Demande de subvention + versement

Le-la requérant-e transmet les documents suivants par courriel ou voie postale :

- Formulaire dûment complété et signé
- Facture de l'abonnement
- Preuve de paiement

L'Administration traite les demandes. Le-la requérant-e reçoit la décision par courrier postal.